



N° 2020-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/01

OM – Annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2019
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Annulations :

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **2 661.75 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
ESMOULIERES	DURRENMATT SCHENKER SUZANNE ET GABRIELA	2019-084-000764	135.50 €
CORRAVILLERS	SCI IMAG GEYER WILHEM	2019-083-000706	135.50 €
FRESSE	SALEMI SARA	2019-105-004929	170 €
FRESSE	LOMBARD LOUIS	2019-105-004841	127.50 €
FRESSE	PLUCHON ANTHONY	2019-105-004904	233.75 €
SERVANCE	LABREUCHE MARIE THERESE	2019-097-003726	85 €
FRESSE	KNIES HENRI	2019-105-004812	127.50 €
FRESSE	DEMESY RENEE	2019-204-005847	85 €
SERVANCE	DAPREMONT FRANCOISE	2019-098-003952	127.50 €
LA LONGINE	FAIVRE JEAN	2019-087-001472	135.50 €
SERVANCE	CLERC DOMINIQUE	2019-097-003526	127.50 €
		2019-097-003527	127.50 €
BEULOTTE ST LAURENT	HERY DOMINIQUE	2019-082-000537	135.50 €
FRESSE	BOHN PIERRE	2019-105-004580	212.50 €
SERVANCE	MAGNIEN ISABELLE	2019-097-003764	85 €
FRESSE	DEMESY CORINNE	2019-105-004665	85 €
LA ROSIERE	SCHUITEMAKER	2019-089-001690	135.50 €
BEULOTTE ST LAURENT	CAILLEIEZ PHILIPPE	2019-082-000496	135.50 €
MELISEY	CLAUDE ANDRE	2019-096-002715	127.50 €
FRESSE	MULLER GABY	2019-105-004875	127.50 €
MONTANT			2 661.75 €

Réductions :

Les réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération réduit le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de la réduction est de **1 915.43 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
SERVANCE	DAVAL EDITH	2019-097-003554	56.67 €
LA BRUYERE	VIARD SANDRA	2019-101-004275	85 €
LA PROISELIERE	GEHANT JOEL	2019-092-002454	21.25 €
MELISEY	GUYON COSSON MADELEINE	2019-096-002953	85 €
SERVANCE	CHEVALLEY ROBERT	2019-097-003505	42.50 €
MELISEY	VARINICH EMMANUEL	2019-096-003386	63.75 €
FAUCOGNEY	CAMUSET ALEXANDRE	2019-085-000889	99.20 €
LA MONTAGNE	EURL REMY LIONEL	2019-094-002511	21.30
ST BARTHELEMY	JACQUET PATRICK	2019-090-001929	63.75 €
SERVANCE	CHEVILLAT FRANCK	2019-097-003508	42.50 €
BELONCHAMP	TOILLON JEAN	2019-081-000479	49.60 €
LA PROISELIERE	ALTHOFFER JEAN MARIE	2019-092-002421	127.50 €
SAINT BARTHELEMY	CENTELLES FABIEN	2019-090-001767	63.75 €
SERVANCE	TADJINE PATRICK	2019-097-003891	127.50 €
FAUCOGNEY ET LA MER	SIMONIN BENOIT	2019-085-001129	21.25 €
FRESSE	IBARBURU JEAN LOUIS	2019-105-004781	53.13 €
BELMONT	PERRIN MAXIME	2019-110-005503 2019-198-005804	Réduction 21.25 € Annulation 106.25 €
FRESSE	SAGAIRE ROLAND	2019-105-004928	42.50 €
SERVANCE	PLACIARD REMY	2019-097-003827	40 €
FAUCOGNEY	SEGUIN MARYLINE	2019-085-001127	106.25 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	COLLILIEUX MARTIAL	2019-082-000504	127.50 €
FRESSE	BERGMANS MARCEL	2019-105-004566	85 €
ESMOULIERES	LEHMANN JEROME	2019-084-000807	99.17 €
MELISEY	BAK SELEK IBRAHIM	2019-096-002574	85 €
MELISEY	CASABELLA NICOLAS	2019-096-002679	85 €
MONTESSAUX	HENRY GERARD	2019-088-001595	42.50 €
LA PROISELIERE	JOLY LAURENTA SEARA CECLIE	2019-092-002466	15.94 €
FRESSE	DAVID CLAUDINE	2019-105-004656	35.42 €
MONTANT			1 915.43 €

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget OM 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **ANNULE** et **REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

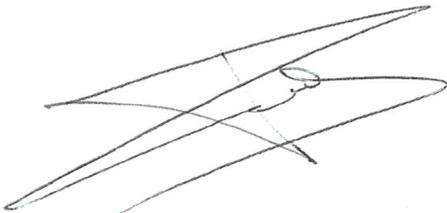
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES YSÈRES ET ANJONS

N° 2020-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/02

SPANC – Annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2019
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Annulations :

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **208.00 € pour le budget SPANC**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
FRESSE	KNIES HENRI	2019-175-001631	8 €
MIELLIN SERVANCE	DAPREMONT FRANCOISE	2019-180-002672	8 €
SERVANCE	CLERC DOMINIQUE	2019-186-003255	8 €
LA LONGINE	FAIVRE JEAN	2019-178-002276	8 €
FRESSE	LOMBARD LOUIS	2019-175-001661	8 €
FRESSE	PLUCHON ANTHONY	2019-175-001730	8 €
FRESSE	DETRIE JACQUES	2019-175-001489	8 €
SERVANCE	BODIN AUDE	2019-186-003219	8 €
FRESSE	GERBORE FERNANDE	2019-175-001546	8 €
SERVANCE	KESSELER WERNER	2019-186-003354	8 €
TERNUAY	BOMONT JULIEN	2019-187-003491	8 €
BEULOTTE ST LAURENT	LOCATI LILIANE	2019-168-000739	8 €
FRESSE	CATHERINET SERGE	2019-175-001423	8 €
LES FESSEY	HENRY JACQUES	2019-174-001322	8 €
SAINT BARTHELEMY	CARRIERE CHRISTIAN	2019-207-004014	8 €
SERVANCE	HEIDET LAURENT	2019-186-003335	8 €
SERVANCE	DE MACEDO ALBERTO	2019-186-003272	8 €
		2019-187-003670	8 €
TERNUAY	PELLETEY PATRICK	2019-187-003671	8 €
FRESSE	BOHN PIERRE	2019-175-001388	8 €
LA ROSIERE	SCHUITEMAKER	2019-184-002984	8 €
SERVANCE	GREGIS SARAH	2019-186-003325	8 €
MELISEY	LUZET PHILIPPE	2019-179-002545	8 €
LA BRUYERE	GILLET MADELEINE	2019-165-000407	8 €
LE HAUT DU THEM	MATHIEU MICHEL EVELYNE	2019-199-003934	8 €
SERVANCE	WOLFROM CAROLINE	2019-186-003461	8 €
		MONTANT	208 €

Réductions :

Les réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération réduit le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de la réduction est de **8.00 € pour le budget SPANC**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
FRESSE	BERGMANS MARCEL	2019-105-004566	8 €
		MONTANT	8 €

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget SPANC 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **ANNULE et REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe SPANC pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TERRES DE...

N° 2020-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/03

**Mandatement de l'Aide
RMC à la réhabilitation des Assainissements Non Collectif**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de son 10^{ème} Programme (2013-2018), L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse octroie une aide à la réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif

La subvention attribuée est une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux, d'un montant de 3 300 € par installation réhabilitée. Si n habitations sont regroupées sur une installation, le forfait est appliqué n fois. Idem pour un immeuble comportant n appartements. Dans ces cas de regroupement, l'aide de l'agence est plafonnée à 3 forfaits, soit à 9 900 €.

La Communauté de Communes des 1000 Étangs intervient en tant que mandataire, une fois que les travaux sont effectivement réalisés.

Après en avoir délibéré et conformément à la Convention passée entre l'Agence de l'Eau et la CC 1000 Étangs, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **DECIDE** de procéder au mandatement de l'aide aux propriétaires suivants :

Nom du bénéficiaire	Prénom	Adresse des travaux	Commune	Montant de l'aide
Commune de	La Bruyère	Rue du Fougeron	LA BRUYERE	6600€
ROUSSEL	Madeleine	7, rue du Balet	LA BRUYERE	3300€
BURBAN	Mathieu	4, impasse de la Goutte	SAINT BARTHELEMY	3300€
GROSJEAN	Bastien	15, route de Beulotte	SERVANCE MIELLIN	3300€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/04

**Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitant de Belmont, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement de chaudière) d'un montant estimatif de 14 737.08 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil communautaire :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Monsieur Jacques CUNEY**, 15 rue de la mairie 70 270 BELMONT au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1300 ÉTANGS

N° 2020-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/05

**Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitant de Melisey, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (installation d'un poêle, menuiseries, isolation combles et installation d'une VMC) d'un montant estimatif de 18 495.35 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil communautaire :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Monsieur Alain CHASSIGNEUX**, 31 rue du tertre 70 270 MELISEY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TERRES DE MELISEY

N° 2020-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/06

**Aides à l'immobilier d'entreprises :
Avenant à la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides
à l'investissement immobilier d'entreprise auprès du Département**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose au conseil communautaire, qu'après deux années de mise en application au niveau départemental du règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprises, il est apparu opportun, compte-tenu de l'intérêt sur le plan local de certains projets de plus faible envergure, d'abaisser le seuil de la surface éligible à 250 m² au lieu de 500 m².

L'évolution de cette condition nécessite la rédaction d'un avenant à la convention en vigueur.

Le Conseil communautaire :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **DECIDE** de revoir cette modalité d'origine
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention correspondante

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNES
EUNES

N° 2020-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/07

Adhésion à INGENIERIE 70

NOMENCLATURE: 1.4 Autres types de contrat

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment trois compétences optionnelles :

- Compétence aménagement

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGENIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- Compétence Application du Droit des Sols

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- Compétence d'assistance informatique

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation,...

INGENIERIE70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration l'Agence Départementale INGENIERIE70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Département. Le Département ne pouvant plus assurer cette assistance (Loi NOTRe – perte de la clause de compétence générale), cette assistance sera réalisée par l'Agence Départementale INGENIERIE70 à compter du 1er janvier 2017.

Il convient de signer une convention définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle d'assistance informatique d'INGENIERIE70, placé sous l'autorité de son président.

Le Conseil communautaire :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc ... à INGENIERIE70,
- **ADOpte** les statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale Ingénierie70 du 24 septembre 2010 et des Assemblées générales Extraordinaires du 3 décembre 2012, du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016,
- **APPROUVE** les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2020-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/08

**Autorisation d'engager, de liquider et mandater le ¼ des crédits
budgétaires d'investissement avant le vote du BP 2020**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

En l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandaté les dépenses d'investissement, dans la limite des quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre BP 2019 25 %

Chapitre	BP 2019	25%
204 : Subventions d'équipement versées	138 100.00 €	34 525.00 €
21 : immobilisations corporelles	891 574.00 €	222 893.00 €
23 : immobilisations en cours	1 108 905.43 €	277 226.35 €
TOTAL	2 138 579.43 €	534 644.35 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
204	communes	2041412	4 000.00 €
Total chapitre 204			4 000.00 €
21	13 - Gymnase	2188	2 400.00 €
	17 - Périscolaire	2188	3 200.00 €
Total chapitre 21			5 600.00 €
23	26 - Habiter mieux	232	1 300.00 €
Total chapitre 23			1 300.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ÉTANCS



N° 2020-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/09

**Notification des Attributions de Compensations prévisionnelles des
communes pour 2020**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2020, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant prévisionnel des attributions de compensation est susceptible d'être révisé au cours de l'année 2020.

Dans l'attente de la notification définitive des attributions de compensation en fin d'année,

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **ARRÊTE** le montant de l'attribution de compensation **prévisionnelle** pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2020 de la manière suivante.

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2020
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
Total	574 126

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation provisoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ...

N° 2020-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/10

GEMAPI : versement de la taxe au SIBHVO

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 a été transférée au SIBHVO. Par délibération datée du 5 juillet 2018, il a été proposé, afin de financer cette compétence d'instaurer une taxe dédiée exclusivement aux dépenses générées par cette dernière et ce à partir de 2019.

Le Trésor Public nous sollicite, afin de délibérer chaque année sur le versement de cette taxe GEMAPI au SIBHVO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

- **DECIDE** le versement de la taxe GEMAPI au SIBHVO
- **INSCRIT** cette somme au BP 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MELISEY

N° 2020-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2020**

N° 2020/11

Subvention à l'association Mille talents aux 1000 Etangs

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 25 février 2020 pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2020.

L'An Deux Mille vingt, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni aux bureaux de la communauté de communes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	34
Pouvoirs :	2
Absents :	8

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean Marie	RIBAUD Alain
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND Denis	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	BRODELLE Sonny	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	PERNOT Jean
SEGUIN Laurent	FRESLIER Marie-Claire	LALLOZ Jacques
DIRAND Gérard	GRANDJEAN Michel	
DAGUE Alain	BERNARD Anne-Marie	

Absent(e)s Excuser : Mmes KILLY Sonia, VALDENNAIRE Sylviane et CARDOT Eliane et Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, CARITEY Cyril, JEUDY Jean-Luc, GIRARD Bernard et CLAUDEL Hubert.

Pouvoirs:

Mr SAINTIGNY Henri donne pouvoir à Mr TACHET Jean Claude
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr MARTINET Gilles a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'association mille talents aux 1000 Etangs organise un concert le 27/06/2020 à Melisey.
Plusieurs groupes musicaux seront invités lors de cette soirée.

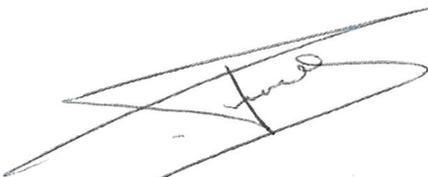
Ce concert permettra de lancer la saison estivale 2020 aux 1000 Etangs.
Il est proposé de verser une subvention de 500 € à l'association, afin de faciliter l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

-DECIDE le versement de 500 € à l'association mille talents aux 1000 Etangs
-INSCRIT les crédits au BP 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES